



# Installer de jeunes agriculteurs bio

Association La Ribère | JÛ-BELLOC – GERS – MIDI-PYRÉNÉES

## OBJECTIF GÉNÉRAL :

- Développer l'agriculture biologique

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

- Faciliter l'accès au foncier pour les jeunes exploitants
- Développer les filières courtes
- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole
- Préserver la qualité de l'eau

## ACTIONS PRINCIPALES :

1. Création de l'association La Ribère
2. Acquisition de 2,8 hectares de terrain
3. Installation d'un agriculteur en maraîchage bio

**DURÉE DU PROJET :** depuis 2010

## CONTACT :

**Association La Ribère :** Côme Germani, président

✉ asso.la.ribere@gmail.com

🌐 <http://laribere.org>

## PARTENAIRE TECHNIQUE :

**FNE 65<sup>1</sup> :** Didier Nougé, administrateur

✉ : nouge.didier@wanadoo.fr

1. France Nature Environnement 65

## La Ribère : une initiative de territoire



Les terres de la Ribère - crédit photo FNE Midi-Pyrénées ®

L'association foncière La Ribère a été créée en 2010 par un groupe d'agriculteurs militants du Gers et des Hautes-Pyrénées, désireux de développer la **production légumière bio** sur ces deux départements.

En effet, malgré une demande en constante augmentation, la production biologique locale est très insuffisante pour approvisionner les épiceries bio et la restauration collective (cantines scolaires, maisons de retraite, hôpitaux...). Aujourd'hui, peu de terres sont disponibles pour le maraîchage et les produits bio proviennent d'un rayon de plus de 100 kilomètres.

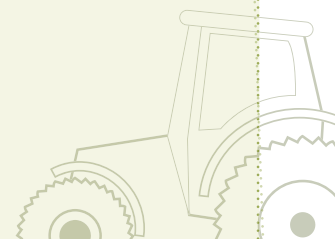
Certains jeunes agriculteurs, conscients des **opportunités de débouchés**, souhaiteraient pouvoir se lancer dans la production légumière bio. Mais pour s'installer, ils rencontrent, en général, des difficultés de taille : les terres agricoles familiales ne s'acquièrent souvent que de génération en génération, le prix du foncier ne cesse de croître, les terrains qui restent en jachère tentent les promoteurs immobiliers pour bâtir... Bref, ils peinent à **accéder au foncier**.

L'objectif général de l'association La Ribère est de « maintenir une **campagne vivante** » en aidant les jeunes porteurs de projets bio à s'installer. Le projet s'inscrit dans une démarche plus large de **développement des circuits courts** et de **protection de l'environnement**. La fédération de protection de la nature et de l'environnement des Hautes-Pyrénées, FNE 65, est ainsi membre fondateur de l'association et membre du conseil d'administration.

### POURQUOI UN STATUT ASSOCIATIF ET NON UN GFA\* ?

Initialement, les membres de la Ribère envisageaient de se constituer en GFA. Après des contacts avec **Terre de Liens** Midi-Pyrénées pour définir le **statut juridique du portage du foncier**, ils optent finalement pour un statut associatif, qui permet la participation de **personnes morales**, et une **gouvernance indépendante** du poids des apporteurs.

\* Groupement Foncier Agricole





Un potager bio - crédit photo Arno Osoba ©

## L'acquisition d'un terrain maraîcher

Dans un premier temps, le projet de l'association est d'**acquérir collectivement** 2,8 ha de terres, dont 2,5 en Surface Agricole Utile (SAU) au lieu-dit Jû-Belloc, dans le Gers, afin d'y **installer un agriculteur bio**.

Ces terres se situent à proximité de l'Adour, sont contiguës à une zone Natura 2000, et présentent un bon potentiel maraîcher, notamment pour des légumes d'hiver voire de printemps, avec un droit d'eau sur le canal d'Alaric. Elles appartiennent à un agriculteur qui part à la retraite. Il y exploitait du maïs, mais reconnaît que d'autres cultures auraient été mieux adaptées :

« on y a fait du maïs, on aurait pu y faire tellement mieux », confie-t-il.

Afin d'acquérir le terrain, l'association organise une **collecte de fonds**, sous forme d'apports en fonds associatif avec droit de reprise, c'est-à-dire un apport remboursable sans intérêt. Des campagnes de communication appelant aux dons sont régulièrement lancées.

### L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN OUTIL DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU :

- Pas de **résidus de pesticides**
- **Limite les pertes de nitrates** (piégés par les haies et bandes enherbées)
- **Favorise la vie et la fertilité** du sol
- **Diminue l'irrigation** (choix de variétés adaptées)
- **Augmente le taux de matière organique**
- **Diminue l'érosion**

## La recherche d'un candidat porteur d'un projet de maraîchage bio

Les membres de l'association ont commencé la **conversion des terres en agriculture biologique** depuis mai 2010, juste après la signature du compromis de vente. Ils y ont semé de la luzerne. Un **bail rural environnemental de 9 ans** sera proposé

au candidat à l'exploitation. Ce bail ne pourra contraindre l'exploitant à produire en agriculture biologique sur toute sa durée, mais l'association souhaite miser sur une démarche volontaire de l'agriculteur et l'instauration d'une relation de confiance.



La Ribère souhaitait privilégier un jeune agriculteur n'ayant pas accès au foncier. Le candidat « idéal » semble avoir été trouvé en la personne de Simon Descat, qui a entendu l'appel à candidature lancé par l'association à la radio. Motivé pour s'installer en maraîchage dans la région et originaire de la commune de Maubourguet, à une quinzaine de kilomètres de Jû-Belloc, il a effectué des études en agromonie, avec une spécialité en rotations de cultures.

Il ne reste plus qu'à concrétiser l'achat du terrain en recueillant suffisamment de dons pour que Simon Descat puisse enfin s'installer et répondre à la **demande croissante des consommateurs de bio** dans le département. Huit légumeries sont d'ailleurs en projet dans les Hautes-Pyrénées. Assurant des débouchés stables, elles seront une opportunité à saisir pour l'exploitant.

### LE BIO EN FRANCE OBJECTIFS GRENELLE 2012 :

- **6%** des surfaces agricoles converties en bio
- **20%** de produits bio dans la restauration collective

### ÉTAT DES LIEUX 2010 :

- **3%** des surfaces agricoles (+45% de 2008 à 2010)
- **4%** des exploitations (+55% de 2008 à 2010)
- **La restauration collective a triplé ses achats bio en 2 ans (2008-2010) : un restaurant collectif sur 2 a proposé au moins une fois des produits bio à ses convives**

Source : Agence Bio